

**COMMUNE DE DESSENHEIM**  
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2018 -**

---

Sous la présidence de Monsieur Alexis CLUR, maire.

Monsieur le maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures 00.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne SERAFYN

<b>Présents : 10</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>CLUR Alexis, maire</b></li><li>2. <b>HAULER Gilbert, adjoint</b></li><li>3. <b>STATH Bernard, adjoint</b></li><li>4. <b>STATH Michèle, adjointe</b></li><li>5. <b>MULLER Christophe</b></li><li>6. <b>AGUILAR Frédéric</b></li><li>7. <b>TURCO Estelle</b></li><li>8. <b>VAUTRIN Corinne</b></li><li>9. <b>STOELTZLEN Laurence</b></li><li>10. <b>MULLER Maxime</b></li></ol>
<b>Procuratation(s) : 1</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>ESCAMILLA Patricia proc. à TURCO E.</b></li></ol>
<b>Absente excusée non représentée : 1</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>GRENACKER Isabelle</b></li></ol>
<b>Absent(s) non excusé(s) : 1</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>DIRRINGER Clément</b></li></ol>

## ORDRE DU JOUR

1. PROCES-VERBAL DU 28 JUIN 2018 - APPROBATION.....	- 47 -
2. COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH – RAPPORT D'ACTIVITES 2017 .....	- 48 -
3. CHASSE COMMUNALE – LOCATION DU LOT N° 5 .....	- 48 -
4. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE .....	- 48 -
5. INFORMATIONS.....	- 49 -
5.1 COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS.....	- 49 -
5.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL -	49 -
5.3 DOSSIERS COMMUNAUX .....	- 49 -
5.4 URBANISME .....	- 50 -
5.5 AUTRES INFORMATIONS .....	- 50 -
5.6 DATES A RETENIR .....	- 51 -
6. DIVERS - TOUR DE TABLE .....	- 51 -

### I. PROCES-VERBAL DU 28 JUIN 2018 - APPROBATION

Aucune remarque n'étant émise, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 28 juin 2018.

## **2. COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH – RAPPORT D'ACTIVITES 2017**

Le rapport 2017 portant sur les diverses activités de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach est présenté à l'assemblée. La communauté de communes intervient essentiellement dans les secteurs suivants :

- petite enfance
- culture et animations du territoire
- développement du territoire
- environnement et développement durable
- urbanisme et habitat
- bâtiments et travaux
- espaces verts
- développement du territoire

Ce rapport, disponible en mairie, est soumis à l'assemblée pour approbation.

**Après délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité**

- ⇒ **prennent acte du rapport d'activités 2017 émis par la communauté de communes Pays Rhin-Brisach et ne formulent aucune remarque particulière.**

## **3. CHASSE COMMUNALE – LOCATION DU LOT N° 5**

Monsieur Eric MULLER, locataire du lot de chasse n° 5, souhaiterait céder son bail de location, conformément à l'article 18 du cahier des charges des chasses communales, à Monsieur François RINGLER, actuellement garde-chasse. Monsieur RINGLER a accepté, en effet, de reprendre ce lot aux mêmes conditions financières étant entendu que Monsieur MULLER prendrait la fonction de garde-chasse.

Ce projet de cession sera présenté aux membres de la commission consultative communale de la chasse puis représenté au conseil municipal pour validation.

**Le conseil municipal prend acte.**

## **4. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire prévoyance ;

Vu l'avis du comité technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance ;**
- **fixe le montant de participation pour le risque prévoyance, dans la limite de 120 € par an et par agent**
- **adhère à la convention de participation pour le risque prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;**
- **autorise Monsieur le maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.**

## **5. INFORMATIONS**

### **5.1 COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS**

Néant

### **5.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **Droit de préemption :** la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les parcelles cadastrées :
  - section 5 n° 568/51 (rue de Wolfgantzen)
  - section 5 n° 570/216 et 217 (rue de Wolfgantzen)

**Le conseil municipal prend acte.**

### **5.3 DOSSIERS COMMUNAUX**

- **Columbarium :** l'aménagement du columbarium a été réalisé cet été par l'entreprise Roth pour un coût global de 28 250 € TTC. Les travaux ont été parfaitement exécutés. Le règlement du columbarium et du jardin du souvenir reste à élaborer. Les tarifs de la concession seront fixés au conseil municipal du mois de décembre.

Monsieur Gilbert HAULER rend également compte de la mise à jour du plan du cimetière, effectuée cet été.

- **Restructuration mairie :** Monsieur le maire rend compte de l'avancement des travaux :
  - **Permis de construire :** l'arrêté n° 068 069 18 A0010 autorisant les travaux de restructuration et d'accessibilité a été délivré le 6 août 2018. Il a été traité conjointement avec l'autorisation pour les établissements recevant du public n° AT 068 18 A 0004.
  - **Dossiers subventions :** les dossiers portant demandes de subventions ont été adressés, début juin, à l'Etat, au conseil départemental, au conseil régional, ainsi qu'à la communauté de communes Pays Rhin-Brisach.

L'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) a attribué une aide financière de 104 977 € HT par arrêté du 28 juin 2018.

La communauté de communes accorde une aide financière de 104 617 €. Ce montant sera confirmé après présentation de l'état des dépenses réellement engagées.

La commune est en attente des réponses des conseils régional et départemental.

- **Diagnostic amiante et plomb** : cette prestation a été confiée à la société Actibat pour un montant de 1 680 € TTC. L'entreprise est intervenue les 31 août et 5 septembre.
- **Groupe scolaire** :
  - **Expertise du bâtiment** : la société Audixis a été contactée pour expertiser les désordres constatés sur la structure du groupe scolaire et relevant de l'assurance dommage ouvrage. Cette prestation s'élève à 3 060 € TTC. L'audit s'est tenu fin juillet/début août. La commune est dans l'attente des conclusions de l'expertise.
  - **Entretien** : le nettoyage annuel des fenêtres de l'école a été effectué par la société Net Alsace les 30 et 31 août pour une dépense de 1 800 € TTC.
- **Entrée sud d'agglomération** : Monsieur Gilbert HAULER, adjoint, rend compte des dégâts constatés sur la chicane Sud d'entrée d'agglomération et présente les propositions de réaménagement (mise en place des bordures plus larges, et d'un socle en béton). Montant estimé des travaux par l'entreprise LINGENHELD : 18 822 € TTC incluant également la reprise de pavés dans le village.

Il est prévu de solliciter des devis supplémentaires auprès d'autres entreprises.
- **Sinistres** : ont été déclarés à l'assureur Ciade les sinistres suivants :
  - Dégradation de la borne en fonte, à hauteur de passage piétons, devant la boulangerie Grenacker (le 8 août). Devis transmis à l'assurance – coût de la fourniture et pose : 1 359 €
  - Dégradation du portail et poteau support – entrée cour mairie – rue de Balgau (le 9 août). Devis transmis à l'assurance – coût de la remise en état (portail : 2 940 € TTC et mur 319 € TTC).
- **Travaux HTA** : le démarrage des travaux est prévu mi-septembre. Un arrêté réglementant la circulation par alternat a été pris pour la RD 13 et la rue Denis Papin.
- **Zone artisanale** : les tampons dégradés évacuant les eaux pluviales, décelés dans la zone artisanale, feront l'objet d'un entretien. Contact a été pris dans ce sens avec l'entreprise Werner. Il est signalé que la communauté de communes n'intervient sur ce réseau qu'en présence d'une chaussée totalement viabilisée.
- **Maison Geiger** : les deux mois de priorité du locataire sont arrivés à échéance fin juillet. L'offre de vente paraîtra dans le bulletin communal.
- **Horloge église** : la genouillère du cadran ouest de l'église a été remplacée le 29 août par l'entreprise Bodet. Le cadran a été remis en route le même jour.

#### 5.4 URBANISME

- **Autorisations du sol** : les dernières autorisations d'urbanisme sont communiquées à l'assemblée.
- **Lotissement Herrenweg – tranche 2** : le chantier a pris du retard. L'entreprise d'électricité Hueber doit encore intervenir.

#### 5.5 AUTRES INFORMATIONS

- **PPI** : le registre destiné aux observations du public sur le projet de plan particulier d'intervention « Centre nucléaire de production d'électricité de Fessenheim » est disponible en mairie depuis le 31 août et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2018.
- **Brigades vertes** : le bilan d'activités des gardes de la Brigade Verte pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet est communiqué à l'assemblée.
- **Curé de la paroisse** : Monsieur Jean WROBEL, curé de la communauté de paroisses de Vieux-Thann succédera à Monsieur l'abbé Eric KRUPA à compter du 14 octobre 2018. Le conseil municipal décide de s'associer au cadeau de départ offert par le conseil de fabrique à hauteur de 100 €. Cette décision fera l'objet d'une décision modificative au prochain conseil.

- **Commission de sécurité** : suite à son passage du 3 juillet, et au vue de l'analyse de l'ensemble des risques pour la sécurité du public, la commission de sécurité de l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé a reconduit son avis défavorable. Ce rapport a été transmis au président de l'ASL par courrier du 31 juillet. Il a été demandé au président de déposer un nouveau dossier de mise aux normes avant le 30 septembre.
- **Jumelage** : une subvention de 2 432 € a été versée au comité de jumelage pour l'organisation des festivités 2018 (1 365 € pour les coureurs et 1 067 € pour le repas du dimanche soir).
- **Diagnostic archéologique** : il est rendu compte du diagnostic archéologique effectué sur le site de la gravière (parcelle Buttermilch) et plus particulièrement des quelques vestiges mobiliers mis à jour.
- **Conseil municipal des enfants** : Madame Michèle STATH, adjointe, expose qu'au cours de la réunion du 30 août 2018, le conseil des enfants a abordé les sujets relatifs à :
  - l'installation de la boîte à livres au niveau de l'aire de jeux
  - le choix des nouveaux agrès de l'aire de jeux (chiffrage en cours)
  - visite du conseil départemental le 17 octobre
- **Concours « Maisons fleuries »** : Madame Michèle STATH, adjointe, remet à chaque conseiller le résultat du concours maisons fleuries 2018.

#### 5.6 **DATES A RETENIR**

- |                             |                                  |
|-----------------------------|----------------------------------|
| ▪ 13 septembre de 14 à 16 h | Permanence conseillers régionaux |
| ▪ 21 octobre                | Fête des aînés                   |
| ▪ 25 octobre à 20 h         | Conseil municipal                |
| ▪ 17 novembre (soir)        | Repas conseil municipal          |
| ▪ 23 novembre à 19 h        | Adjudication bois                |
| ▪ 13 décembre à 20 h        | Conseil municipal                |

#### 6. **DIVERS - TOUR DE TABLE**

Madame Estelle TURCO trouve judicieux que la communauté de communes installe un broyeur de végétaux. Les habitants pourraient ainsi récupérer les déchets végétaux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire clôt la séance à 21 h 10.